



2345 - Soutien environnemental aux associations et aux collectivités

Programme d'actions 2013-2015 avec "Alsace Nature"

Rapport n° CP/2013/791

Service gestionnaire :

Service agriculture, espaces ruraux et naturels

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de présenter la proposition de convention entre le Conseil Général du Bas-Rhin et l'association Alsace Nature. Ces propositions portent à la fois sur les objectifs du programme d'actions 2013-2015, et sur l'individualisation des crédits alloués.

1- Contexte

Depuis 1999, une action partenariale a été engagée avec l'association Alsace Nature autour d'actions de sensibilisation sur les collines calcaires sous-vosgiennes pendant trois ans.

Depuis, ce programme a fait l'objet de renouvellements successifs et a permis de travailler sur des sujets variés : les collines sèches, la protection des rieds, le hamster, le partenariat avec les collectivités locales...

Cette démarche permet notamment une approche croisée avec les priorités départementales des actions réalisées par Alsace Nature, et constitue un appui à des projets de préservation des sites portés par les communes ou le Département.

Pour la période 2009-2011, une subvention de 30 000 € a été allouée annuellement à Alsace Nature (dont 5 000 € au titre du fonctionnement général), au titre des axes d'action suivants :

- le maintien d'un volet « collines sèches »,
- la poursuite du volet « partenariat avec les collectivités locales »,
- un nouveau volet sur la protection des rieds.

Suite à la transmission du bilan de cette convention, Alsace Nature a émis des propositions pour un programme d'actions portant sur la période 2013-2015.

2- Programme d'actions 2013-2015 avec Alsace Nature

Le programme d'actions est proposé autour des axes suivants :

- Aménagement foncier et environnement : identification des enjeux environnementaux et information des acteurs afin d'aboutir le plus en amont à la prise en compte des enjeux environnementaux et de préservation de ces espaces,
- Corridors écologiques et urbanisme : identification sur la base d'exemples concrets des problématiques de mise en œuvre du Grenelle, afin de déboucher sur des préconisations méthodologiques pour la « grenellisation » des documents d'urbanisme,
- Eco-routes : identification et réflexion autour des problématiques de points noirs et de prévention des impacts routiers sur la nature,
- Schéma Départemental des Espaces Naturels : poursuite des actions en faveur de la préservation d'espaces naturels, notamment autour de la mobilisation de la société civile sur les problématiques de valorisation des produits du Ried.

Il s'agira pour l'année 2013, de faire des propositions méthodologiques pour mobiliser les compétences associatives au sein des groupes de travail avec les services du Département concernés par ces différentes problématiques.

La demande d'Alsace Nature pour ces actions porte sur un montant de 35 000 €.

Il est proposé de reconduire les mêmes bases pour la période 2013-2015, et d'allouer le montant de 30 000 € pour la prorogation et le rattrapage du partenariat en 2012, et de ramener l'aide à 28 800 € au titre de l'année 2013 (- 4 %).

Un échange sur le bilan des actions sera par ailleurs organisé annuellement en commission thématique.

En cas d'accord de votre part, les montants suivants seraient à prélever sur l'enveloppe correspondante :

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
29036	65-6574-738	125 800,00 €	59 356,00 €	58 800,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide :

- de renouveler le programme d'actions avec Alsace Nature pour la période 2013-2015,
- d'attribuer à Alsace Nature une subvention de 30 000 € pour le programme d'actions 2012, et de 28 800 € pour le programme d'actions 2013.

Conformément au règlement financier du Département, les subventions affectées seront versées selon les modalités figurant dans la convention financière.

La Commission Permanente autorise par ailleurs son Président à signer, le moment venu, la convention financière 2013 et la convention pluriannuelle 2013-2015 jointes en annexe.

Strasbourg, le 21/10/13

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL